

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENDAISE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 février 2020**

Date de la convocation :	19 février 2020
Date d'affichage :	19 février 2020
Nombre de délégués en exercice :	27
Nombre de délégués présents :	21
Nombre de délégués excusés :	04
Nombre de délégués absents :	02
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de délégués votants :	23

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, à la Maison de la Coopération Intercommunale - Salle d'Audience, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président

Etaient présents :

SALINS-FONTAINE :	Françoise CROUSAZ , Enmie REUMAUX .
MOUTIERS :	Fabrice PANNEKOUCKE (<i>Pouvoir d'Aïcha DEMONNAZ</i>), Eric LAURENT, Fabienne ASTIER, Nouare KISMOUNE, Florence SCARPETTA, Bernard GSEJJ, Philippe NIVELLE, Jacques LEGER.
NOTRE DAME DU PRE :	Jean-Paul DE BORTOLI.
SAINT MARCEL :	Daniel CHARRIERE, Philippe CALDERINI.
LES BELLEVILLE :	André PLAISANCE., Claude JAY (<i>pouvoir de Noëlla JAY</i>), Sandra FAVRE, Hubert THIERY, Georges DANIS, Agnès ANDRE, Donatienne THOMAS.
HAUTECOUR :	Georges SAINT GERMAIN.

Etaient excusés :

SALINS-FONTAINE :	Alain CULLET.
MOUTIERS :	Aïcha DEMONNAZ (<i>Pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE</i>),
LES BELLEVILLE :	Noëlla JAY (<i>pouvoir à Claude JAY</i>), Alexandra HUDRY,

Etaient absent :

MOUTIERS :	Laurence ROCHAS
LES BELLEVILLE :	Jean Luc DIMAND

1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2019

Le Conseil Communautaire approuve le procès verbal après corrections

2) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 21 janvier 2020.

Le Conseil Communautaire approuve le procès verbal

3) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2

a) par le Président en vertu de sa délégation entre le 04/01/2020 et le 03/02/2020

lecture est faite

b) **Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation le 18 février 2020**

lecture est faite

4) Délibération 14-2020

Assurance risques statutaires - mandatement du Centre de gestion de la FPT de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil Communautaire :

Article 1 : La communauté de communes Cœur de Tarentaise donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Article 2 : charge M. le Président de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Article 3 : indique que 46 agents CNRACL sont employés par la Communauté de communes au 31 décembre 2019. Cet effectif conditionnera le rattachement de la communauté de communes à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

FINANCES : Rapporteur André PLAISANCE

5) Délibération 15-2020

Indemnité de conseil du Trésorier au titre de 2019

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

ATTRIBUE l'indemnité de conseil à Madame Isabelle ZANETTO, Comptable public, à hauteur de 10% du montant calculé, pour l'exercice 2019.

6) Délibération 16A-2020

Subventions aux associations

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'accorder la subvention suivante :

Tennis Club	9 500 €
-------------	---------

AUTORISE le versement de la subvention au Tennis Club de Moûtiers.

7) Délibération 16B-2020
Subventions aux associations

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

AACM Fonctionnement	11 500 €
A.B.E.	120 212 €
ADAC Dôme Théâtre	5 000 €
Ass Comite Ski de Savoie	12 090 €
Assoc Sportive College Jean Rostand - UNSS	1 200 €
CAF - Moutiers Haute Tarentaise	13 500 €
Sauvegarde Enfance Savoie Service Prevention Specialisee	1 800 €
Point Ecoute Sauvegarde Enfance	2 000 €
Entente Sportive de Tarentaise	72 000 €
Foyer des élèves du Collège	2 000 €
La Fête du Livre et de l'image	1 300 €
Lez' Arts en Adrets	6 000 €
ADIL (Agence d'information sur le Logement Savoie)	3 300 €
Canoë Kayak	1 614 €
Mission Locale Jeunes	11 942 €

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger et à signer les conventions d'objectifs avec chaque association bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

8) Délibération 16C-2020
Subventions aux associations

Mis au voix, approuvé avec une voix contre

Le Conseil communautaire :

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

Club des Sports des Menuires Enduro des Belleville (Ex Course à l'américaine)	2 000 €
COMMUNE LES BELLEVILLE- Course VTT	16 200 €
COMMUNE LES BELLEVILLE- Les folies de Val Thorens	25 300 €
Office du Tourisme Les Menuires	7 200 €
OFFICE DU TOURISME LES MENUIRES	100 000 €
événement culturel	(50 000 €)
événement sportif	(50 000 €)
Office Tourisme Val Thorens	7 200 €

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger et à signer les conventions de partenariat avec la Commune des Belleville dans le cadre des subventions accordées au titre d'événements sportif et culturel.

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger et à signer les conventions d'objectifs avec chaque association bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

9) Délibération 17-2020

Actualisation du tableau fixant les durées d'amortissement

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

ADOpte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous,

FIXE les durées d'amortissement des subventions d'investissement en fonction de la durée d'amortissement du bien ou de l'ouvrage principal auquel elles se rapportent.

IMPUTATION	IMMOBILISATIONS M 14	DURÉE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais liés à la réalisation d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	2 ans
203	Frais d'études	
2031	Frais d'études (non suivi de réalisation)	2 ans
2032	Frais de recherche et de développement	2 ans
2033	Frais insertion (non suivi de réalisation)	2 ans
204	Subventions d'équipements versées	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	
2087	Immobilisation incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 an
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2114	Terrains de gisement	sur la durée du contrat d'exploitation
2121	plantation d'arbres et d'arbustes	15 ans
213	Constructions	
2132	Immeubles de rapports	10 ans
214	Constructions sur sol d'autrui	
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	10 ans
215	Installations, matériel et outillages techniques	
2151	Réseaux de voirie	20 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
2153	Réseaux divers	20 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 ans
2157	Matériel et outillage de voirie	6 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 ans
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - Durée identique aux immobilisations détenues en propre, dans les subdivision Correspondantes des comptes cités ci-dessus	
218	Autres immobilisations corporelles	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
2182	Matériel de transport	8 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	5 ans
2185	Cheptel	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
Bien de faible valeur inférieur à 1500€		1 an

10) Délibération 18-2020

Mise en œuvre de la neutralisation des amortissements calculés sur les subventions d'équipement versées (compte 204)

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire :

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 250 000 € du budget principal de la CCCT au budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme de la CCCT.

DIT que la présente subvention sera versée en une fois.

11) Délibération 19-2020

Autorisation de versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment du tennis.

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de la réfection de la toiture du bâtiment du tennis sous forme de procédure adaptée, à signer le devis avec l'entreprise la mieux disante et à le mettre en œuvre.

12) Délibération 20-2020

Autorisation de versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe transport scolaire

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 248 525 € du budget principal de la CCCT au budget annexe transports de la CCCT, réparti analytiquement ainsi : service analytique "transports scolaires" : 229 425 € et service analytique "transports saisonniers" : 19 100 €.

DIT que la présente subvention sera versée en une fois.

13) Délibération 21-2020

Étalement de charges de l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux de la salle de gymnastique et du boulodrome

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE l'étalement sur 5 ans des frais d'assurance dommage-ouvrage des travaux de création de la salle de gymnastique et du boulodrome.

PRECISE que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2020 et seront inscrits aux budgets des exercices suivants.

ECONOMIE - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE
--

14) Délibération 22-2020

Commercialisation du foncier de la ZA de la Contamine : compromis pour la cession d'un lot à l'entreprise LV Aménagement

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

DECIDE de vendre à l'entreprise LV Aménagement dont le siège est situé 16 Place Aristide Briand, 73 600 Moûtiers, le lot n°5 étant un terrain d'environ 2 353 m² à détacher des parcelles E-687p, E-689p, E-692p, E-693p, E-699p, E-706p, E-707p, moyennant un prix unitaire de 38 Euros au m² H.T., soit un prix total prévisionnel d'environ 89 414 €HT, T.V.A. en sus au taux en vigueur à la

signature de l'acte authentique de vente.

ACCEPTE les termes du compromis de vente correspondant à la cession.

AUTORISE le Président à ajuster, finaliser et signer au nom et pour le compte de la CCCT le compromis de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents avec l'entreprise LV Aménagement.

PRECISE que les prix de vente définitifs seront définis dans le cadre de l'acte de vente, après établissement d'un document d'arpentage arrêtant les surfaces exactes des lots.

15) Travaux de réhabilitation de la ZAE de la Contamine sur la Commune de Pomblière Saint Marcel : informations sur l'ouverture des plis

Le Conseil communautaire où le rapport

16) Délibération 23-2020

Approbation Convention de partenariat entre Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et la Communauté de Communes Cœur de Tarentais.

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de Partenariat pour l'année 2020 entre Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

ENVIRONNEMENT-DÉCHETS - Rapporteur : Georges SAINT GERMAIN

17) Délibération 24-2020

Lancement d'une consultation pour le renouvellement du marché d'évacuation et traitement des déchets de déchèteries

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les consultations sous forme d'appel d'offres, à signer et à mettre en œuvre les accords-cadres d'évacuation, de valorisation ou d'élimination des déchets des déchetteries intercommunales avec l'entreprise attributaire de chaque accord-cadre.

18) Délibération 25-2020

Renouvellement de la convention pour la collecte et valorisation des textiles (Eco TLC)

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE le Président à signer et mettre en œuvre la convention relative à la collecte et à l'élimination des textiles avec Eco-TLC.

19) Délibération 26-2020

GEMAPI : Confluence des dorons de Bozel et de Belleville - validation du plan d'actions

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

PREND ACTE de l'ensemble des études menées et des risques identifiées sur la zone,

AUTORISE le lancement d'une consultation pour la réalisation de sondages complémentaires pour l'étude des zones de régularisation sur les Dorons de Belleville et de Bozel.

AUTORISE le Président à lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre d'un montant estimé à 15 000 €, en vue de résoudre les problèmes de dissolution des gypses au niveau du Doron de Belleville, à signer et mettre en œuvre le marché.

APPROUVE le lancement de l'étude hydraulique de l'aval de la confluence, incluant le pont de la RD 915 et intégrant les dépôts en amont de la confluence avec l'Isère.

CONDITIONNE ces engagements à l'implication du département sur les sujets qui le concerne

DEMANDE l'appui technique du pôle mutualisé de l'APTV sur ce dossier.

ORIENTE son action sur les priorités 1 indiquées dans le rapport et propose l'intégration au PPI des actions de priorité 1 2 et 3 sur les prochains exercices budgétaires

ETUDIE les accompagnements à mettre en oeuvre quant aux incidences des aménagements sur les ouvrages publics du secteur concerné

SOLLICITE l'appui et l'engagement de l'Etat sur ce sujet qui le concerne

DEMANDE que les actions communautaires soient coordonnées avec les prescriptions des plans communaux de prévention des risques concernés

SOLLICITE les subventions auprès des partenaires identifiés

APPELLE de ses vœux un prochain groupe de travail ad hoc sur le sujet

TRANSPORT - Rapporteur : Georges DANIS

20) Délibération 27-2020

Avenant n°5 Marché de transport public en zone de montagne (1350 - 2350 m), hiver et été, navettes interquartiers et villages. Renfort navettes saison d'hiver

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE Monsieur le Président à signer et mettre en oeuvre avec l'entreprise Transavoie titulaire marché de transport public de voyageurs en zone de montagne un avenant n° 5 pour le renfort des navettes sur les vacances de Noël et de février d'un montant de 1584 € HT (prix 2019-2020)

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEINE NATURE - Rapporteur : Jean-Paul DE BORTOLI

21) Délibération 28-2020

Construction d'une salle de gymnastique et d'un boulodrome couvert : demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

SOLLICITE la subvention maximale auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 25 %.

22) Délibération 29-2020

Construction d'une salle de gymnastique et d'un boulodrome couvert : demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE le Président à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée pour l'équipement en agrès de la future salle de gymnastique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre le marché.

23) Délibération 30-2020

Approbation étude de faisabilité itinéraire cyclable

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE l'étude de faisabilité.

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération défini dans l'étude de faisabilité à hauteur de 3 042 880€HT

APPROUVE le phasage des travaux sur trois années.

AUTORISE Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet UGUET SAVOIE pour l'actualisation du coût prévisionnel des travaux.

24) Délibération 31-2020

Itinéraire cyclable - Appel à financement (Fonds Mobilités Actives, DREAL pour l'estacade, Département).

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

SOLLICITE la participation maximale de l'Etat au titre de l'appel à projets Fonds Mobilités Actives.

SOLLICITE la participation maximale de l'Etat au titre de l'engagement financier lié à la déviation de la RN 90 à Montgalgan.

SOLLICITE la participation maximale du département de la Savoie pour la réalisation de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

25) Délibération 32-2020

Avenant n°2 à la convention de service unifié CCCT/CCVA "centre aquatique du Morel"

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE le projet d'avenant

AUTORISE le président à signer et mettre en œuvre l'avenant n°2

CULTURE ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - Rapporteur : Donatienne THOMAS
--

26) Délibération 33-2020

Approbation des conventions de partenariat pour le parcours photographique en Tarentaise "Derrière la retenue, les chemins de l'eau en Savoie" avec la fondation Facim et les communes de Moutiers, Salins-Fontaine, Les Belleville (1 convention par commune).

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE la passation des trois conventions de partenariat entre la fondation Facim, la CCCT et chacune des communes concernées : Moutiers, Salins-Fontaine et Les Belleville, pour le projet de parcours photographique en Cœur de Tarentaise "Derrière la retenue, les chemins de l'eau en Savoie".

AUTORISE le président à signer et mettre en œuvre ces trois conventions.

TOURISME - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE
--

27) Délibération 34-2020

Validation des tarifs des produits boutique Parc de la Vanoise pour l'Office de Tourisme Cœur de Tarentaise.

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE les tarifs établis par le Parc de la Vanoise pour la vente des articles de promotion à l'effigie du Parc de la Vanoise ainsi que du poster sérigraphié réalisé par Fabien Schorsch.

28) Délibération 35-2020

Validation d'un tarif de location à l'heure pour la salle de réunion de l'Office de Tourisme Cœur de Tarentaise.

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE le nouveau tarif pour la location à l'heure de la salle de réunion de l'Office de Tourisme

29) Délibération 36-2020

Validation des tarifs de vente des espaces de communication du Guide Bienvenue et du Guide Hébergement commercialisés par Cœur de Tarentaise Tourisme.

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

APPROUVE les tarifs des espaces de communication du Guide Bienvenue et du Guide Hébergement

ENFANCE JEUNESSE - Rapporteur : Fabrice PANNEKOUCKE

30) Délibération 37-2020

Projet d'installation de la Mission Locale Jeunes dans les nouveaux locaux : autorisation de signer les devis des marchés de travaux de réhabilitation

Mis au voix, approuvé à l'unanimité

Le Conseil communautaire:

AUTORISE Monsieur le Président à signer et à mettre en oeuvre les devis pour la mise en oeuvre du projet de relocalisation de la Mission Locale Jeunes dans les nouveaux locaux situés 53 Place de l'Hôtel de ville à Moutiers.

APPROUVE la passation d'un bail avec le CHAM pour la location d'un local situé 53 Place de l'Hôtel de ville à Moutiers pour l'accueil de la Mission Locale Jeunes.

APPROUVE la passation d'un bail avec la Ville de Moutiers pour la location d'un local situé 450 avenue des XVI^{ème} Jeux Olympiques à Moutiers, pour l'accueil de l'Espace Jeunes de Moutiers.

AUTORISE le Président à signer et mettre en œuvre les baux correspondants.

Moutiers, le 25 février 2020

Le Président

Fabrice PANNEKOUCKE

